

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 janvier. — Le prince Esterhazy, qui avait pris congé de L. M. et devait partir au commencement de cette semaine pour retourner sur le continent, ne se mettra pas de sitôt en route, à cause du délai survenu pour la ratification du traité de la conférence de Londres.

— Le *Times* contient aujourd'hui un article étendu sur les dernières démarches de la conférence et notamment sur la réponse qu'elle a faite à la note présentée par les plénipotentiaires hollandais. Il commente les différentes parties de cette réponse et les approuve en entier, en se prononçant contre les prétentions du roi Guillaume. Relativement au grand-duché de Luxembourg, il voudrait qu'il eût été entièrement réuni à la Belgique. Ce journal termine ainsi :

« Mais la circonstance sur laquelle nous prions nos lecteurs de diriger le plus leur attention, dans ce moment d'alarme, est le ton conciliatoire du protocole du 4 janvier, et la contradiction complète qu'il fournit à ces bruits de guerre imminente et de dissension hostile parmi les cinq puissances, bruits qui depuis peu ont gagné chaque jour de plus en plus du crédit. Ce document, signé par tous les plénipotentiaires, invite la Hollande, dans les termes de l'amitié et avec la plus grande unanimité entre eux, à accepter leur décision. L'excellent souverain de la Hollande ne p^out égarder pas une sourde oreille à cet appel puissant, et adoptera, après mure considération, l'avis de la conférence.

— Le *Morning-Herald* attaque fortement le *Times* sur la différence de son langage quant à la conduite des souverains du Nord qui ne ratifient pas le traité des 24 articles, et fait observer que, pas plus tard que le 3 courant, le *Times* avait critiqué cette conduite, et qu'hier il déclare que ces mêmes monarques ne sont pas si perfides ni si absurdes, en s'opposant aux arrangements pris en leurs noms par les plénipotentiaires.

— Le *Courier* donne le texte de la réponse de la conférence à la note hollandaise, laquelle, avec les pièces annexées, remplit cinq colonnes de cette feuille. Il dit que ce travail, comme document politique, est en partie dû à lord Palmerston, mais qu'il n'est pas de nature à convaincre le roi des Pays-Bas qu'il est dans l'erreur; il ajoute qu'il a lieu de croire que le ferme langage de lord Palmerston et du général Sébastiani a produit, de la part de trois puissances, une réponse beaucoup plus favorable, à la demande de ratifier le traité, qu'on ne s'y attendait, mais il assure qu'elles ne se sont pas engagées à ratifier le traité au bout de la prolongation, bien que les membres de la conférence n'en doutent pas.

Quant au *Courier*, il ne veut pas émettre là-dessus son opinion, qui pourrait être erronée, s'il disait qu'elles ne ratifieront pas le 31.

« Mais, continué-t-il, la ratification du traité sera-t-elle concluante, en ce qui regarde le roi des Pays-Bas? Il n'y a rien dans la convention de la conférence qui lie les puissances à exécuter le traité par la force; si le roi des Pays-Bas persiste à refuser à apposer sa signature, la Russie, l'Autriche, la Prusse enverront-elles des armées contre la Hollande, ou laisseront-elles la France et l'Angleterre faire de pareilles démarches? Après tout, c'est la vraie question, et s'il y a doute sur la détermination des puissances de rendre cette décision finale, ne vaudrait-il pas mieux de profiter de ce délai pour recommander à la Hollande et à la Belgique à consentir à des modifications du traité, qui empêcheraient des collisions dans la conférence, sans faire tort ni à l'une, ni à l'autre de ces nations. »

— L'incertitude sur les desseins de la Russie, et les craintes d'une attaque de la part de la Hollande, règnent toujours en Belgique. Il y a cependant aujourd'hui, après toutes les sottises et les contradictions que l'on a débitées, des raisons solides de croire que la Russie ne refusera pas son consentement au traité. Une chose du moins est certaine, c'est que la conférence de Londres a signé sa résolution de ne pas se départir d'un pouce du traité en vingt-quatre articles, malgré l'énergique réclamation des plénipotentiaires hollandais. (*Mor.-Herald.*)

FRANCE.

Paris, le 13 janvier. — Une nouvelle saisie du journal *l'Opinion* a été opérée ce soir. Hier, on a saisi à la poste la *Caricature*, texte et lithographie; mais la saisie n'a pu être opérée chez l'éditeur par défaut de forme. On annonce aussi la saisie, chez le libraire Denta, du *Pèlerinage d'Holyrood*.

— Dans la suite de la séance d'hier, la *chambre des pairs* a adopté, à la majorité de 91 voix contre 40, le projet de loi relatif au bannissement de la famille de Charles X et de l'interdiction du territoire français aux descendants de Napoléon.

— Plusieurs journaux ont annoncé l'arrestation de M. Kesner, ce fait est inexact, et les poursuites ont été jusqu'à ce jour sans résultat.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Les prédictions des journaux carlistes sur la réussite de l'élection de M. Fitz-James, à Toulouse, ne se sont pas plus réalisées que ne se réaliseront toutes celles dont ils gratifient chaque jour leurs lecteurs crédules et bénévoles.

Malgré le ton d'assurance de la *Quotidienne* et du *Courrier de l'Europe*, sur 396 votans M. de Fitz-James n'a pu obtenir, à grand-peine, que 176 voix, tandis que M. Bastide d'Isart, son compétiteur, en a réuni 212.

Nous connaissons trop bien les sentimens qui animent les électeurs de Toulouse pour douter un instant du succès, et nous ne l'avions annoncé qu'avec connaissance de cause. *La Quotidienne* ne peut pas toujours en dire autant.

— M. Amilhan, contre lequel les journaux de l'opposition se sont déchaînés avec une violence extrême, a été plus heureux que l'ex-pair: il a réuni 185 voix sur 205 votans, au collège de Saint-Gaudens. Il peut s'attendre à coup sûr, que ce nouveau succès lui vaudra de nouvelles attaques.

— Des personnes ont paru surprises de la déclaration du jury dans l'affaire de la *Société des Amis du peuple*, et ont cru à tort y voir une contradiction. Rien de plus ordinaire et de plus facile à expliquer que la réponse du jury. Tous les jours il arrive que l'existence du délit est constatée, sans que pour cela il soit prouvé que l'individu traduit en justice soit l'auteur de ce délit. Or, c'est là précisément ce qui s'est rencontré dans le cas actuel. Le jury a déclaré que les écrits incriminés contenaient les délits mentionnés dans la prévention, mais que les prévenus n'étaient pas coupables, c'est-à-dire qu'il n'était pas établi qu'ils fussent les auteurs de ces écrits.

Quelques journaux ont rapporté qu'après M. Thuret s'était écrié: « Nous avons encore des balles dans nos cartouches! » Au milieu du bruit, nous n'avions pas entendu cette exclamation, que nous répétons sans y attacher grande importance. (*Const.*)

— Une société s'est formée à Alger pour la construction d'une salle de spectacle dont le gouvernement fournit les matériaux. Pour subvenir aux frais de décors, d'éclairage et d'orchestre, et pour couvrir les avances faites aux acteurs de la nouvelle

troupe, les sociétaires ont ouvert une liste de souscripteurs et d'abonnés, à raison de 25 fr. par mois pour les premiers, et de 10 fr. pour les seconds. La comédie, le drame, le vaudeville, et même les opéras-comiques en un acte seront mis au courant du répertoire. On engagera trois actrices de la capitale, vu, dit l'acte de société, qu'elles sont l'ame de la scène. On pourrait, sans opérer un vide sensible dans Paris, faire aussi l'acquisition des jeunes premiers et des vaudevillistes, que le public de nos théâtres n'a pas plus en affection que la critique.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 16 janvier. — Hier, le roi a reçu en audience particulière, sir Robert Adair M. M. le général comte Beillard, le général Desprez, chef de l'état-major, et M. Teichman, inspecteur des ponts-et-chaussées.

S. M. a travaillé successivement avec ses ministres.

— On lit dans le *Journal d'Anvers*:

« Le 54^e protocole dont nous donnons le texte à la séance de la chambre des représentans, ne peut que confirmer les espérances que nous avons toujours manifestées sur le prochain et inévitable arrangement de nos affaires politiques. Les expressions dont le plénipotentiaire français s'est servi, en déclarant qu'il acceptait la proposition de remettre à 15 jours, l'époque de l'échange des ratifications, ne prétendant rien préjuger sur les ordres qu'il pourra recevoir d'ici à l'époque fixée, prouvent 1^o que les propositions d'un nouveau délai ne viennent pas de la France; 2^o que son cabinet semble déterminé à considérer ce délai comme le dernier; 3^o qu'il est également déterminé à prendre un langage et des mesures énergiques pour assurer le maintien et l'exécution du traité du 15 novembre. Ces déductions que nous tirons logiquement des paroles de l'ambassadeur français dont l'habileté et la prudence sont connues, nous semblent propres à rassurer le pays sur une pacification immédiate, et dans tous les cas, sur la plus puissante protection. »

— On lit ce qui suit dans *l'Indépendant*:

« Ce qui vient de se passer à Paris, au sujet de l'accusation de complot contre l'état, intentée contre quelques membres de la *Société des Amis du Peuple*, est de nature à affliger profondément tout homme véritablement ami de la liberté et de l'ordre public.

« Le scandale d'un président de cour insulté impunément sur le fauteuil où il rend la justice au nom de tous; la séance suspendue forcément par le refus formel d'obéir aux ordres du président, et plus que ces incidens vraiment déplorables, tout le discours de M. Raspail, président de la *Société des Amis du Peuple*, nous a inspiré un bien pénible étonnement. Quoi! ils se disent les seuls amis du peuple, ces hommes égarés qui prêchent ouvertement la révolution, le bouleversement de toute l'organisation sociale, le rejet total de ces codes élaborés pendant vingt ans par les plus savans jurisconsultes, le renversement violent de tout ce qui est respecté, consenti par la nation!

« Ils se disent les amis du peuple, ces hommes égarés qui crient que les lois n'ont été faites jusqu'ici qu'en faveur d'un pouvoir usurpé; que les moins mauvaises de ces lois sont encore dégoûtantes d'aristocratie; qu'il périsse enfin le traître! surtout s'il porte le nom de roi! Et voilà ces amis du peuples qui ne veulent point du sang de 93!

« Hâtons-nous de le dire; il est vraiment déplorable de voir des hommes qui se disent amis du peuple, tenter tous les efforts possibles pour semer

l'anarchie et le désordre ; reculer indéfiniment l'époque de cette tranquillité intérieure qui seule peut faire renaître la confiance publique et soulager la misère des classes pauvres.

Il est inouï que la liberté de la défense ait jamais été poussée jusqu'au point d'insulter à la face des juges nommés par le roi, et qui rendent la justice au nom du roi, d'insulter le roi lui-même, en termes si clairs, si précis, si naïvement exprimés !!

Mais le remède, là comme ailleurs, est encore dans l'excès du mal ; et qu'on ne croie pas que nous soyons partisans aveugles du système de M. Casimir Périer ; mais il nous semble que depuis l'aveu si explicite de M. Raspail, il n'est plus de bon citoyen en France, qui ne doive être effrayé de faire de l'opposition contre le gouvernement. Les hommes impartiaux décideront entre M. Raspail et ses amis, d'une part, et la bande des juges, comme ils disent, qui ont écouté avec une noble résignation cette longue philippique. Nous croyons, en résumé, que le système Périer aura peut-être plus gagné que perdu par cette attaque violente, qui démasquera enfin une partie de l'opposition en France.

Par une décision de l'administrateur des contributions directes, douanes et accises, la perception des cents additionnels à ajouter au principal des impôts de l'année 1832, aura lieu comme suit :

Contribution foncière, 18 ou 16 pour cent.

Contribution personnelle, 13 ou 11 p. c., indépendamment des cents extraordinaires spéciaux votés pour objet d'utilité provinciale ou locale.

Patentes, 26 p. c.

Douanes et droit de tonnage, 13 p. c.

Accises, 26 p. c.

Droit de timbre des patentes, 18 9/10.

Le timbre collectif est fixé à 40 p. c du montant de chaque quittance d'accises.

Quant au timbre collectif des permis de transports et passavans, il sera perçu, sur le principal, 26 pour cent d'additionnels.

Le droit de timbre de dimension, pour les expéditions des droits d'entrée et de sortie, et de transit, sera de 49 cents, pour les acquits de paiement à l'entrée, à la sortie, et pour les congés de navigation ; et de 38 cents pour les acquits de transit, le tout pour autant que les quittances à délivrer sur ces expéditions excèdent la somme de 5 fls. en principal et additionnels réunis.

Les dispositions de la décision du 21 janvier 1831, et celle du 4^e février suivant, sont maintenues à l'égard des crédits à termes ouverts en 1830, pour droits d'accise.

LIÈGE, LE 17 JANVIER.

La chambre des représentans a rejeté hier l'ajournement du projet de loi tendant à substituer le conseil des ministres au ci-devant conseil-d'état, en matière de concession de mines. Le projet et de nombreux amendemens ont été renvoyés de nouveau à la commission. La prise en considération de la proposition de M. Julien, tendant à l'annulation du marché Ambroeck, sera discutée samedi.

— On lit dans le *Belge* :

« Nos troupes ne seront point pour le 15 à la frontière ; le gouvernement a pris des mesures pour qu'on puisse réunir 50,000 hommes en 24 heures de temps. »

Le général Oldeneel, qui a commandé la province de Flandre orientale, ne pouvant être employé activement à l'armée selon son grade, les brigades de cavaleries étant toutes occupées, a pris la résolution de porter les armes comme lancier.

— On mande de Bruges, 15 janvier :

Le sieur Dallemagne, de Liège, officier au 8^e régiment d'infanterie de ligne, arrêté il y a environ trois mois à Courtray, et poursuivi pour propos et cris séditieux, a été acquitté hier par le conseil de guerre de cette province, qui a reconnu qu'il se trouvait dans un moment d'ivresse. Toutefois, en l'acquittant, le conseil de guerre le renvoie à son régiment, pour y être puni disciplinairement. Cet officier faisait partie des volontaires liégeois qui se distinguèrent dans les mémorables journées de septembre, où il fut dangereusement blessé.

— Nous répéterons au *Lynx* et au *Journal du Commerce*, que des hommes qui tous les jours font profession d'attaquer le gouvernement, devraient bien nous dire ce qu'ils veulent, qu'un homme soldé par la Hollande, un mauvais citoyen peut seul hésiter de déclarer qu'il veut le maintien de l'ordre des choses actuel et l'indépendance nationale. (Belge.)

— Deux bataillons du premier régiment de chasseurs à pied, qui avaient été dirigés sur la province de Luxembourg, sont en marche pour rentrer à Liège.

— Nous avons répété d'après un journal, qu'on parlait du remplacement de M. le colonel Buzen par le général Billard. Nous pouvons assurer aujourd'hui qu'il n'a jamais été plus question du remplacement du commandant militaire, que du départ du gouverneur civil. Ces bruits ne méritent, pas plus que tant d'autres semés par la malveillance, aucune espèce de croyance. Nous engageons nos lecteurs à se garder de prendre pour des réalités ce qui n'existe que dans le désir de ses adversaires. (Ph.)

— Les scellés apposés aux presses et papiers de M. Stevens à Gand ont été levés le 15.

— Long-temps, le père et la mère de Pierre van Vlanderen, de Mariakerke, avaient pleuré leur fils qu'ils croyaient mort en Russie, n'en ayant jamais reçu aucune nouvelle, lorsqu'il y a quelques jours ; ils entendent frapper à leur porte entre 8 et 9 heures. Quels ne furent pas leur étonnement et leur joie, en ouvrant la porte, de pouvoir embrasser un fils absent depuis 24 ans.

— Des lettres de Lille annoncent que d'après les bruits qui ont couru depuis quelques jours sur les mouvemens des troupes hollandaises dans les Flandres, plusieurs régimens français se sont rapprochés des frontières.

— La goëlette française *la bonne Julie* a été jetée, le 16 décembre, sur la côte orientale d'Irlande, près du bourg de Bannow ; dans le comté de Wexford. Le temps avait été très mauvais ; mais, depuis plusieurs jours, il ne faisait plus craindre de sinistre, lorsqu'un matin on trouva *la Bonne Julie* naufragée, ayant encore une partie de ses voiles dehors. On hêla le navire, pas de réponse : on monta à bord, personne ; le seul être vivant était un épagneul noir. M. S. Boyer, esq. à Bannow, l'a aujourd'hui en sa possession. La curiosité était excitée à un haut degré ; de nouvelles perquisitions ont lieu, on fouille avec soin tous les coins et recoins du bâtiment, et l'on découvre des chemises et de serviettes ensanglantées. Dès-lors on accuilla de tous côtés l'idée de meurtre, d'assassinat, pour expliquer ce sinistre singulier.

Une anecdote qui avait paru fort insignifiante dans le principe pourrait conduire sur les traces de la vérité. De grand matin, le jour du naufrage, deux jeunes gens habillés en marin se présentèrent dans une taverne ; le propriétaire, reconnaissant qu'ils étaient étrangers, leur demanda s'ils appartenaient à l'un des deux bâtimens qui étaient naufragés déjà depuis quelque temps sur la côte. — Non, répondirent-ils. — Cette arme est française, dit le maître de la taverne en apercevant une bayonnette sortant à moitié du sein d'un des jeunes gens. — Je le crois, répond l'étranger en se levant. Allons, Jacques, partons !

Ces circonstances, rapprochées des linge ensanglantés, deviennent véritablement extraordinaires et mystérieuses.

Ce navire, sous le commandement du capitaine Berton, était parti de Dunkerque pour Bordeaux le 28 novembre, avec un chargement de marchandises diverses. (*Indicateur de Calais.*)

— La désunion des divers partis en Grèce, principalement entre les Maïnotes, les Rométiotes et les habitans des îles, est à son comble. Nous avons sous les yeux des lettres de Napoli du 21 décembre, qui annoncent que l'assemblée d'Argos s'est divisée en deux assemblées distinctes. L'une de ces assemblées, sous les auspices de Colocotroni, a voulu élever le comte Augustin Capo-d'Istria à la présidence ; mais elle n'a pas réussi. Le résident d'Angleterre et celui de France ont refusé de le reconnaître, et le résident de Russie a été obligé de suivre leur exemple.

Au départ des dernières nouvelles, les partis étaient à la veille d'en venir aux mains dans la ville d'Argos même.

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sir Stratfort Canning, était arrivé à Napoli ; on espérait qu'il parviendrait un peu à calmer les esprits.

— Le *Constitutionnel*, dans un article fort étendu, signale l'alliance flagrante des carlistes et des républicains.

— A la bourse de Paris du 14, qui nous est parvenue par estafette, l'emprunt belge est remonté à 74 3/4. Il avait fermé le 12 à 71, le 13 à 72 3/4. A la bourse de Londres du 13, il se faisait à 1 1/4 d'escompte. (*Emancipation.*)

— On mande d'Odessa, 16 décembre :

« Un ouragan, tel que, de mémoire d'homme on n'en avait éprouvé de pareil, a occasionné de grands malheurs à Taganrok. Quatre vaisseaux marchands trois-mâts, plusieurs autres moindres, vingt-trois barques, etc., ont été arrachés de leurs ancres et lancés au loin dans la haute mer ; depuis on n'en a plus eu de nouvelles. Toutes les chaloupes, bateaux et autres embarcations qui se trouvaient dans le port ont également été perdues. »

— On lit dans la *Gazette de Hanau* du 1^{er} janvier :

« Le 5 de ce mois, anniversaire du jour où S. A. R. l'électeur, notre souverain, nous a donné notre excellente constitution, notre ville a été troublée vers les cinq heures du soir par les rassemblemens tumultueux. Des groupes d'hommes traversèrent la ville, et, se dirigeant du côté de la porte de Francfort, attaquèrent la douane nouvellement établie dans le bâtiment de la Monnaie. La garde bourgeoise fut aussitôt convoquée au son du tambour et des cors ; mais, malgré toute la diligence qu'elle fit, on avait déjà démoli l'intérieur du bâtiment, et les groupes se dispersèrent à son arrivée. Alors, des patrouilles de cette garde parcoururent la ville dans toutes les directions pour prévenir de nouveaux rassemblemens. Nous annonçons avec plaisir que, grâce à la conduite modérée et prudente de la force armée, on n'a pas eu de malheurs à déplorer. »

— La Prusse a supprimé le droit d'octroi à Coblenz, en sorte que les navires remontent le Rhin sans obstacle, mais elle a conservé les octrois de navigation de la Moselle.

— Le 9 de ce mois, il a été retiré de la Moselle, au-dessous du Stadbrodemus, commune de Greibeldange, le cadavre d'un homme inconnu, qui paraît s'être noyé depuis peu ; il est âgé d'environ 60 ans, de taille moyenne, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, ayant une cataracte à l'œil gauche et des cicatrices aux jambes ; il était vêtu d'un habit de drap bleu, garni de boutons en acier, cravatte de coton à carreaux, avec fleurs jaunes, chaussons de laine bleue, souliers ressemblés, garnis de clous, chemise de toile non marquée. Il avait l'habitude de priser.

— Toute la littérature passe dans le roman : on pouvait croire que l'auteur du *Solitaire* avait déserté la lice devant tant de rivaux ; mais il reparait avec un nouvel ouvrage, qu'on dit plus extraordinaire qu'aucun de ceux qui ont déjà fait connaître M. le vicomte d'Arincourt, c'est un tableau du quatorzième siècle, intitulé : *Les Rebelles sous Charles V.*

— On vient de construire à Montréal, en Amérique, un bâtiment à vapeur qui a 195 pieds de long, 70 de large et 32 de hauteur. Il tire 9000 pieds d'eau. C'est le plus grand qui existe ; il est destiné à naviguer sur le fleuve St.-Laurent.

— Le tribunal de simple police de Liège, dans son audience du 13 de ce mois, a prononcé les condamnations suivantes :

1^o Un florin d'amende, et en cas de non paiement, un jour de prison, pour jet de cendres sur la voie publique.

2^o Idem.

3^o Idem.

4^o Idem.

5^o Idem.

6^o Deux florins 13 c. d'amende, pour contravention au règlement sur la fermeture des cabarets.

Liège, le 17 janvier 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

J'ai vu avec plaisir, messieurs, par un de vos articles publiés il y a quelques jours, que vous vous proposiez d'aborder la question de l'amélioration des classes laborieuses. Je vous en félicite. Vous avez senti qu'elle offre aux journalistes d'aussi sûrs moyens au moins d'intéresser les lecteurs que la polémique fade et insipide de plusieurs de vos confrères; et, si j'osais me permettre de vous donner un conseil, ce serait celui de persister dans cette voie encore nouvelle, en vous appliquant sérieusement à provoquer d'une manière sage et sans trop de précipitation, la satisfaction des besoins de la classe nombreuse des travailleurs.

Vous vous êtes gardés de prendre le titre fastueux d'amis, de défenseurs du peuple; vous avez bien fait. Ce ne sont pas toujours ceux qui proclament d'avance leurs bienfaits, qui en font le plus. Il existe chez nous une certaine classe de gens qui ne manquera pas de vous trouver bien timides, de mauvaise foi même probablement, c'est celle qui fait sonner haut son soi-disant intérêt pour les classes inférieures, qui n'a jamais à la bouche que les mots ronflants de bien-être matériel, de prospérité des ouvriers; qui, par l'effet de la sympathie toute paternelle qu'elle leur voue, est émue de craintes, vraiment attendrissantes sur leur misère, sur leur sort présent et futur. Pour elle, la révolution, c'est l'enfer vomissant la faim, les maladies, la mort, tout le cortège en un mot, des misères que le génie du mal puisse jamais souffler sur le pauvre peuple. Mais, *sunt verba et voces*.... A la suite de tout ce cliquetis de paroles, cherchez des actes qui témoignent de leurs touchants sentiments, qui aient pour objet d'appliquer le remède à tant de maux; néant.

Hommes d'argent! Le peuple souffre horriblement, dites-vous, mais, vous qui l'aimez tant, donnez lui donc un peu plus d'assistance. — Nous n'en avons pas les moyens; la révolution nous a ruinés. — Je n'en crois rien; cependant je suppose cela vrai. En ce cas, sollicitez donc des secours pour lui. — Depuis quinze mois, le peuple est sans ouvrage. — C'est en grande partie faux, mais je veux bien l'admettre encore. Ce n'est pas la première fois que, par des circonstances qu'il n'est guère donné à l'homme de prévoir, pareille chose arrive. De tout temps, ceux qui sont réellement les amis du peuple, ont trouvé dans leur sympathie quelques moyens d'alléger ses souffrances. Mais vous voyez-vous, vous, faire beaucoup de frais pour y apporter remède? Il y a aujourd'hui pour les hommes qui sentent profondément, comme vous vous vantez de le faire, les misères des classes laborieuses, cent façons de travailler à en diminuer le poids. Voyez-vous les journaux qui se disent vos organes, avoir l'ombre d'une tendance à paralyser l'effet de ces misères? Pourriez-vous nous indiquer, à côté de leurs diatribes contre les hommes du pouvoir, quelques colonnes écrites dans la vue de provoquer des lois nouvelles, des mesures qui puissent être réellement salutaires au peuple? Les voyez-vous fort soucieux d'ouvrir des souscriptions pour procurer du travail aux ouvriers, de convier à des associations philanthropiques les hommes honorables de toutes les opinions, afin de concevoir des travaux momentanés pour les occuper, de soumettre des plans aux communes, au gouvernement lui-même, qui ne les rejetèrent point, de leur demander des fonds pour faire vivre le peuple en utilisant ses bras?

Voilà, quand on se proclame les amis des classes laborieuses, voilà tout ce qu'il y a à faire, voilà le noble but qu'il faut se proposer. Ce ne sont pas des paroles, mais des actes qui peuvent les soulager.

Peuple! ce serait peu encore, si la vive sympathie que ces hommes se vantent d'avoir pour vous, n'était qu'une pure fiction. Mais elle ne s'arrête point là. Vous êtes malheureux sans ouvrage, disent-ils. Vous allez croire à les entendre que, s'ils ne font rien en votre faveur, du moins ils ne travailleront pas contre vous. Détrompez-vous. Quelques mois passés, après la révolution, tous les hommes qui vous comptent, dans l'état; qui reconnaissent, en vos bras, autre chose que des instruments de fortunes privées colossales; qui, en un mot, pensent qu'il y a mieux à faire, pour vous, que de vous laisser exploiter dans l'intérêt de certaines gens, tous ces hommes songèrent à votre bonheur, à vous rendre ce qui vous est indispensable pour vivre, le travail. Pour cela, il fallait la paix, la sécurité. Tous leurs efforts tendirent à vous assurer ces bienfaits. Ils furent honnis, traînés dans la boue par ceux qui se disent vos amis.

Eux, que firent-ils? Ils s'acharnèrent à demander la guerre. et cela, dans votre seul intérêt, car ils font sans cesse abnégation d'eux-mêmes; notez bien ceci. Dans votre seul intérêt, dis-je, comment en effet, n'aimeriez-vous pas la guerre? si elle éclate, n'est-ce pas en grande majorité: votre population nombreuse qui va, comme on l'a si humainement exprimé, servir de chair à canon? Ne sont-ce pas vos fils, vos frères, qui vous quittent, le plus souvent pour ne plus revenir; car vos amis, ils ont de l'argent, et avec cela, ils peuvent tout acheter, même des hommes pour les faire tuer à leur place? La guerre! que ce mot doit vous sourire! si elle a lieu, quel qu'en soit le théâtre (c'est presque toujours la Belgique), les sources du travail ne tarissent plus, car, de tout temps, elle a fait fleurir l'industrie et le commerce. N'est-on pas toujours remarqué qu'aussi long-temps qu'elle dure, les grandes entreprises de travaux, les transactions commerciales entre les habitants des divers pays sont innombrables; qu'alors tous les objets de consommation qui servent aux agréments de la vie sont infiniment recherchés; que les bals, les concerts, les spectacles, les réunions, les fêtes de toute espèce, en un mot, font fureur, et que par conséquent, l'ouvrage ne manque jamais aux travailleurs? N'est-on pas vu que les armées, qui sont de chair et d'os, qui

mangent comme nous et même beaucoup mieux que nous, font singulièrement baisser le prix de tous les vivres? Qu'en fin celles que l'état entretient alors, ne coûtent pas un denier aux citoyens, encore moins à vous, peuple, qui d'ailleurs ne payez jamais rien de tout cela? Voilà certes une honnête somme de bienfaits que ces gens charitables veulent vous jeter à la tête, et que vous ne sauriez nier, sans vous montrer ingrats.

Cependant, la guerre n'a pas encore éclaté, mais ils ne désespèrent pas de vous la procurer un jour. En attendant que leurs chères espérances se réalisent, ils n'ont rien négligé pour vous compenser d'une attente aussi pénible. Dans leur tendre sollicitude pour votre bien-être, ils sont incessamment à la piste de toutes les nouvelles qui ne peuvent manquer de faire réfléchir le commerce, je veux dire les nouvelles de guerre prochaine. Sans cesse ils se sont empressés de les mettre au grand jour. Il n'est point si imperceptible bruit qui ait rapport, qu'ils ne sachent dénicher dans le coin le plus obscur d'un journal. Ils font même mieux quand la disette s'en fait sentir ils en inventent. On leur reconnaît pour cela un talent tout particulier. Or, vous concevez encore facilement que, quand les capitalistes, hommes sans les fonds desquels le travail est nul, croient constamment la guerre près d'éclater, c'est un puissant motif pour eux de tenir leurs caisses grandes ouvertes, et d'en laisser sortir et circuler tout l'argent et les billets qui s'y trouvent. Ceci est clair comme le jour. Alors, le commerce étant très étendu, tout le monde fait des affaires et de gros bénéfices. Personne ne songe à faire des économies; personne ne se refuse rien. Vous voyez alors, comme dans l'autre cas tout le monde en fête, les parures sont brillantes, les tables somptueusement servies, en un mot, ce n'est partout que grande dépenses.

Les chevaux, les bestiaux, les denrées de toute sorte se vendent cher; les usines, les fabriques, tout marche; le fer se fond, se manie en abondance; la consommation de la houille est immense, et les houilleurs ne manquent jamais de pain. En un mot, par le seul effet vraiment magique des nouvelles de guerre, par la confiance sans borne qu'elles inspirent et à ceux qui prêtent leurs fonds et aux entrepreneurs de travaux, la richesse est partout répandue; les ouvriers vivent dans la plus grande aisance, enfin la société est un véritable Eldorado, un vrai paradis perdu.

Vous voyez donc que de toute manière, peuple, vos vrais amis sont ceux qui veulent la guerre, et que les hommes qui prétendent maintenir la paix n'entendent rien à votre bonheur. A ceux-là, jusqu'à ce jour, vous n'avez causé que du désagrément; c'est fort mal à vous; vous êtes aveugles sur leur compte. Je vous conseille de vous convertir, et d'aller leur rendre des actions de grâces, car ils sont vos amis, vos sincères amis.

Agréer, etc.

C.

JOURNAUX HOLLANDAIS.

On écrit d'Utrecht, le 7 janvier:

« Rarement il se passe d'hiver, lorsque les rivières sont prises de glace, qu'on n'ait à déplorer quelques malheurs. C'est ainsi que, dans cette province, quatre personnes sont devenues, le 3 du courant, victimes de leur imprudence. On écrit à cet égard, de Waverveen, que ce même jour, à deux heures de l'après-midi, trois frères nommés Henri, Gérard et Théri Kief, allant à patins à Vinkeveen, se sont noyés par la rupture de la glace. Ces trois frères, tourbiens de profession et fils d'une veuve, demeureraient à Waverveen avec leur mère et leur sœur, dont ils étaient les uniques soutiens. Ces malheureux se trouvent dans la situation la plus déplorable. Malgré tous les secours de l'art, prodigués par le médecin Spruyt, aucun des frères n'a pu être rappelé à la vie. Ils étaient âgés de 24, 20 et 17 ans.

« Le même jour, une autre personne, nommée Albert Timmer, demeurant à Oude-Maarsseveen, s'est aussi enfoncée dans la glace, et a également perdu la vie.

« Dans d'autres endroits, on a eu à déplorer de semblables accidents. A Amsterdam, deux pères de famille se sont aussi enfoncés dans la glace, sans qu'il ait été possible, malgré tous les secours, de leur sauver la vie. »

— Le *Staats-Courant* confirme d'après un journal de Francfort, et dans un article de Vienne du 2 janvier, la nouvelle du prochain mariage du duc de Reichstadt avec la fille aînée de S. A. I. l'archiduc Charles, et annonce que les fiançailles avaient eu lieu la nuit dernière.

— L'octroi d'Amsterdam ayant éprouvé un déficit d'environ 300,000 florins, la régence de cette ville a l'intention de contracter un emprunt de 600,000 florins.

ASTRONOMIE. — Comète en 1832.

Mil huit cent trente-deux sera une année de bonne fortune pour les astronomes, aussi bien que pour les simples amateurs possesseurs de bonnes lunettes;

ils pourront se donner le plaisir de voir les périodes suivantes, dont la plupart ont été passées sous silence dans la *Connaissance des Temps*: sept occultations de planètes par la lune, savoir: 4 de Saturne, 1 de Vénus, 1 de Mercure, et 1 d'Uranus; trois occultations d'étoiles de première grandeur, savoir: 2 d'Aldébaran et 1 de Régulus; un passage de Mercure sur le disque du Soleil; la disparition de l'anneau de Saturne, et le retour de deux comètes.

La première comète qui paraîtra cette année, pour la huitième fois depuis qu'elle est découverte; et celle connue sous le nom de *Comète d'Encke*, dont la période est d'à-peu près 1212 jours. Elle passera au périhélie le 3 mai, et se trouvera alors à sa plus grande proximité du Soleil, qui sera de 11,868,000 lieues.

Le 24 juin, cette comète occupera le point de son orbite le plus rapproché de la Terre; la distance qui la séparera de nous à cette époque, ne sera que de 9,349,500 lieues.

La seconde comète, attendue cette année, est celle connue sous le nom de *Comète de Riela*, dont la période actuelle est de 2,445 jours. C'est cet astre qui a causé tant de vaines terreurs par l'appéhension qu'on a eue de sa rencontre avec la terre. La rencontre d'une comète avec la terre est dans les cas possibles; mais comme ces astres peuvent arriver à nous sous tous les angles imaginables, si l'on admet qu'il entre annuellement dans l'orbite terrestre une comète ayant les dimensions de notre globe, il y a une probabilité de 2,321,000,000 contre 1, que le choc des deux corps n'aura pas lieu, ce qui, ce nous semble, doit suffire pour rassurer les esprits craintifs.

Au reste, un calcul rigoureux fait voir que la comète qui nous occupe passera au périhélie le 27 novembre; elle sera alors dans le point de son orbite le plus près du soleil; et sa distance à cet astre sera de 30,291,000 lieues; le 7 octobre cette comète se trouvera le plus rapprochée de la terre, et sa distance à celle-ci serait de 15,526,500 lieues. Or, de toutes les comètes connues calculées, celles qui s'approchèrent le plus de notre globe sont celles de 1680, 1684 et 1826; la première qui nous visita de plus près n'en fut distante, dans sa plus grande proximité, que 160,800 lieues, distance qui n'est pas tout-à-fait deux fois celle de la terre à la lune, et pourtant aucun désordre causé par cette comète n'eut lieu ici-bas.

Il est probable que les deux comètes dont nous venons de parler, celle de *Encke* et celle de *Riela*, qu'on appelle aussi comètes télescopiques, parce qu'on ne peut les distinguer à la simple vue, passeront inaperçues pour les personnes qui ne seront pas munies de lunettes astronomiques. Mais qu'elles se consolent et qu'elles ne perdent pas patience. L'année 1835 ramènera la grande comète de *Halley*, dont la période actuelle est de 27,997 jours. Cet astre qui se montra à la terre avec un magnifique éclat dans les années 1436, 1531, 1607, 1632 et 1750, ne sera probablement pas moins beau dans son retour en 1835; il sera visible dans toute l'Europe; son passage au périhélie aura lieu vers le 7 novembre, et c'est un peu avant cette époque et durant tout le mois qui la suivra, que son éclat sera le plus grand, et sa chérelare le plus étendue. Cette comète, qui jeta plus d'une fois l'épouvante parmi les peuples ignorans de la terre sera dans son prochain retour plus belle et plus remarquable que celle de 1811, dont chacun garde encore le souvenir.

AVIS. — Le commissaire du district de Liège, à l'honneur de porter à la connaissance des personnes que la chose concerne, que les négocians notables de l'arrondissement de Liège, doivent se réunir le vingt du courant, à 10 heures du matin, au local ordinaire des audiences du tribunal de commerce de Liège, pour procéder à l'élection d'un président et de deux juges en remplacement des membres qui doivent cesser leurs fonctions à la fin du mois de février prochain.

Il prie en conséquence les négocians notables de vouloir bien se rendre à cette séance pour l'époque ci-dessus déterminée.

A Liège, le 10 janvier 1832.

G. Mubart.

PROVINCE DE LIÈGE. — *Garde Civique.*

En exécution de l'art. 3 de la loi du 29 décembre 1831 et ensuite de la dépêche de M. le ministre de l'intérieur en date du 8 de ce mois, le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des habitants de la province que le mercredi 18 de ce mois à dix heures du matin il procédera publiquement à l'hôtel du gouvernement rue Agimont à Liège, au tirage au sort, pour déterminer l'ordre dans lequel les divers bataillons de la garde civique pourront être successivement mis en activité.

Ce tirage aura lieu en présence de la députation des états et des chefs de bataillons présents ou dûment convoqués.

A Liège, le 9 janvier 1832.
Le gouverneur, TIELEMANS.

VILLE DE LIÈGE. — *Garde civique.*

Les bourgmestre et échevins informent les intéressés, que la séance du conseil cantonal à tenir en vertu de l'art. 2 du décret du 22 juin 1831, est fixée pour le mois de janvier au 20 de ce mois, à dix heures du matin, et invitent en conséquence ceux qui, par suite de leur mariage, demandent à être replacés au 3^e ban, à remettre, avant cette époque, au secrétariat de la régence, la preuve de leur mariage et de l'existence de leurs épouses.

A l'Hôtel-de-Ville, le 16 janvier 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 16 janvier.

Naisances : 7 garçons, 7 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes; savoir: Jean François de Geradon, âgé de 73 ans, avocat, rue sur la Batte, époux d'Anne Joseph Degilles. — Louis Fonville, âgé de 57 ans, cloutier, rue Chaffour, époux de Jeanne Classen. — Paschale Wascige, âgé de 74 ans, cultivatrice, faubourg St. Léonard, veuve de Herman Mulkay. — Anne Joseph Pirlot, âgée de 60 ans, fileuse, rue des Rewes, veuve de Jean Pierre Depas. — Marie Jeanne Jehotte, âgée de 60 ans, rue Royale, épouse de Toussaint Namotte.

PAIEMENT DE PENSIONS.

Le paiement du 4^e trimestre 1831 des pensions accordées en vertu de l'arrêté du 6 novembre 1830, aura lieu samedi 21 janvier, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Programme du CONCERT au bénéfice des INDIGENS qui sera donné mercredi 18 janvier, à la salle de Spectacle.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Olimpie, de Spontini.
- 2^o Air Bouffe italien, chanté par M.... amateur.
- 3^o Fant l'Oublier, air varié pour la flûte, exécuté par M.... amateur.
- 4^o Duo de Robin des Bois, chanté par Mlles.... amateurs.
- 5^o Lubin, chansonnette, chantée par M.... amateur.
- 6^o Prière de Moïse, chantée par Mlles.... et MM.... amateurs.
- 7^o Ouverture de Robin des Bois.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini.
- 2^o Solo de clarinette sur des motifs de Fernand Cortès, exécuté par le jeune Prume, élève du conservatoire.
- 3^o Air de la Muette, chantée par Melle.... amateur.
- 4^o Air varié pour le violon de Meyseder, exécuté par M.... amateur.
- 5^o Romances chantées par Melle.... amateur.
- 6^o Chœur triomphal de la Muette, chanté par Mlles.... et MM.... amateurs.

On commencera à six heures précises.
Les portes seront ouvertes à 4 heures et demie.

On peut se procurer des cartes d'entrée à 1 fl. 50 c. chez le Sr. MONARD, rue des Célestines, chez le Sr. HUTOIS, rue du Stalon et à l'entrée le jour du concert.

Le sieur CASTELLI a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre pour local des représentations du chien MUNITO, la salle du *Café de l'Amitié*, rue Souverain-Pont, n^o 317. Il a fait construire à cet effet un amphithéâtre et à pris toutes les précautions possibles pour que les spectateurs soient placés commodément. Il publiera le programme de ses nouvelles représentations.

JACHÈTE les récipissés et obligations des deux EMPRUNTS à un taux élevé. J. H. RENKIN, à Herve. 692

Ouverture du CAFÉ SUISSE, rue de la Régence, tenu par L. DENEUMOU LIN, fils.

Le même a des beaux QUARTIERS garnis à LOUER et pension si on le désire. 686

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

F. HARDY, a re-u HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveau.

Mercredi 18 janvier courant, 2 heures de relevée VENTE de MEUBLES, LINGES et HABILLEMENTS, à la salle de François THONNARD, rue Feronstrée, cour des Hospices. On y VENDRA aussi un bon PRESOIR. 689

Il sera VENDU par le ministère de l'huissier MORDAN, à l'enseigne du Soleil d'Or, rue Entre-Deux-Ponts, n^o 395, le jeudi 19 du courant, vers les 11 heures, une JUMENT pleine-agée de 6 à 7 ans, propre au labour et au service de la ca, valerie. Argent comptant. 688

Au n^o 519, rue des Mineurs, on VENT du COGNAC de l'an 1816, à 2 francs la bouteille. 585

On cherche à LOUER une MAISON de commerce, au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. 584



A LOUER le CHATEAU de Bas-Oha, agréablement situé sur les bords de la Meuse, à 3 1/4 de lieue de Huy, avec ses attenances, consistant en 4 hectares de prairies, très-bien arborées, grands jardins potager, petit bois et vignoble. S'adresser pour les conditions et plus amples informations à M. Ad. HENNEBERT, négociant en vins, à Huy, ou à M. AMIC, derrière le Palais, n^o 60, à Liège.

Au même n^o il y a un JARDIN en terrasses à LOUER, 687

() Lundi 23 janvier 1832, à 10 heures du matin, M^e JAMMOULLE, notaire à Faimé, commune de Celles, procédera en la demeure du sieur Gerard Fraipont, cabaretier, à Ligny, à la VENTE aux enchères publiques des pièces de TERRES ci-après, situées sur la commune de Lens Saint-Remi, canton d'Avennes, et occupées par le Sr. Pierre Rosoux.

1^o Une pièce en la campagne dite Fond de Tourinne, de la contenance de 226 perches 30 aunes, tenant du levant et du couchant à M. Pasque.

2^o Une autre en la campagne de la Grosse Borne, de 94 perches 80 aunes, tenant du midi et du nord à M. Carthuyvels.

3^o Et une autre, en lieu dit Fond Delmay, contenant 77 perches, tenant du nord à M. d'Oultremont.

Ces pièces de terre sont libres de charges et les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement de leurs prix.

La chaire de 4^e et de mathématiques étant devenue vacante au collège de Tongres, ceux qui aspireraient à obtenir ces deux places réunies peuvent se présenter, munis de bons certificats, à J. B. RENARD, directeur dudit collège.

() Par suite de surenchère, le notaire PAQUE remettra définitivement en adjudication publique, pardevant M. Chokier, juge de paix, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, le mercredi 18 de ce mois, à deux heures après midi.

La MAISON cotée 240 et 241, avec porre cochère, cour, grand jardin et deux distilleries, sise à Liège, faubourg Saint-Léonard, sur la mise à prix de 14,000 fl. P. B.

Et la MAISON n^o 242, joignant celle précédente, sur la mise à prix de 770 fl.

190 A VENDRE aux enchères publiques jeudi 26 janvier courant, à onze heures du matin, en la maison enseignée l'Hôtel d'Autriche, à Herve, une très-belle FERME dite le Château-de-Couves à Clermont, près de la chaussée de Battice, consistant dans une maison, les batimens d'exploitation et 1265 perches 1/2 14 bonniers et demi en jardin, verger, et prairies d'un même gazon de la première classe, sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs-de-Has que, n^o 281.

186 A PLACER à long terme et sur hypothèques, situées dans la province, un CAPITAL de quinze à seize mille florins des Pays-Bas, qu'on pourra diviser au gré des emprunteurs. S'adresser au notaire KEPENNE, rue St. Hubert, n^o 591.

(177) Jeudi 19 janvier 1832, à 10 heures, le notaire PAQUE, procédera pardevant M. Bouhy, juge-de-paix, en son bureau rue St. Jean en Ile, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, sise à Liège, sur la Fontaine, n^o 23, avec jardin donnant sur le Quai de la Sauvenière; aux conditions qu'on peut voir audit bureau en l'étude du notaire.

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 4^e mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, ou à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention d'exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel des états, rue Agimont à Liège, le 13 février prochain à dix heures du matin.

Liège, le 14 janvier 1832. TIELEMANS.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur J. Bacle, demeurant rue Sœurs Grises, n^o 410, tendante à être autorisé à établir un four dans l'intérieur de sa maison;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1824; arrêtent: La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie de journaux. Les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, sont invitées à adresser leurs motifs à la régence, dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, le 13 janvier 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Il sera procédé le 19 de ce mois, à 11 heures du matin au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des Plaques de Schako, Jugulaires, Boudons, Epinglettes, etc., nécessaires à l'armée pendant le courant 1832. Il pourra étre pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

Liège, le 13 janvier 1832.
Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

Le 19 janvier 1832, à midi précis, il sera procédé au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des divers EFFETS de petits équipemens et de panemens nécessaires au service de l'année, pendant le cours de 1832.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en étre pris connaissance.

Liège, le 14 janvier 1832.
Le gouverneur, TIELEMANS.

REVENTE, PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Jeu di, 19 janvier 1832, à dix heures du matin, au local des séances de M. le juge-de-paix du ressort, rue St. Jean en-Isle, n^o 794, à Liège, et par le ministère de M^e SEVAIS, notaire en la même ville, il sera procédé à la REAJUDICATION publique des BIENS-FONDS, dont l'adjudication suit:

A. Une pièce de terre, contenant 83 perches, sise en la commune de Vollem, lieu dit aux Brassinnes, sur la mise à prix de 1071 florins.

B. Une pièce de terre, de la contenance de 20 perches 1/2 aunes, située au Pestay, commune de Liège. La mise à prix de ce second article est fixée à 294 florins.

C. 1^o Une pièce de terre, de la contenance de 8 perches 1/2 aunes, sise au Fond de Liers.

2^o Une pièce de terre, d'une superficie de 30 perches 51 aunes, située à la Bache.

3^o Une parcelle de terre, contenant 39 perches 23 aunes, située à la Croix Jowette.

Ces trois dernières parcelles, dépendent de ladite commune de Vollem et seront simultanément exposées en vente, pour la somme de 810 florins.

Les créances inscrites se déduisent du montant des adjudications.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, à M^e FORGEUR, avoué à Liège, rue d'Amay, et au notaire chargé de la vente.

COMMERCE.

Fonds anglais du 13 janvier. — Les consolidés sont à 83 7/8.

Bourse de Paris du 13 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 60 c. — Actions de la banque, 1600 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 78 fr. 00 c. — Emprunt rom. d'Espagne 1830, 73 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. — Emprunt rom. 75 0/0. — Belge 75 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 13 janvier. — Dette active, 116 à 0/0 0/0. — Idem différée 00 15 1/2. — Bill. de ch. 15 0/0 0/0. — Syndicat d'amortissement 66 7/8 0/0 0/0. — Remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Imp. et C^e 5, 90 1/4 et 00 00 0/0. — Dito ins. gr. 11, 78 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 65 0/0 0/0 0/0. — Esp. H 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perp. 00 0 0 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Metall. 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} 1.000. — Dito 2^e 1.000. — Dito de Pologne 00 0/0. Naples Falconnet 5, 70 3/4 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 00 0/0. — Grecs 00 — Perp. d'Amst., 46 1/4 0/0.

Cours des Effets des P.-B.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114		0 0/0 p
Londres.	11 97 1/2	A 11 92 1/2	P 00 0/0 0/0
Paris.	47 1/16	46 7/8	A 46 3/4
Francfort.	35 3/4	00 0/0	
Hambourg.	35 3/8	35 1/8	P
Escompte 4 5			
Cours des Effets des P.-B.			
Belgique.	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	84 à 3	
	Empr. de 10 mill.,	00	
	Empr. de 24 mill., 0 0/0	00 00 0/0.	
	Dette active,	5	92 00 0/0
	Oblig. de Entr.	5	86 à 87.
Hollande.	Dette active,	2 1/2	41 0/0
	Oblig. sy. r. d.,	4 1/2	
	Rent. remb.,	2 1/2	83 1/4 5 3/4

H. Lignac, impr. du journal, place au Spectacle, à Liège.